

Image not found or type unknown



SAISIE CONSERVATOIRE COMMERCIALE

Par **sohoshango**, le 11/12/2019 à 16:15

Bonjour,

un créancier a fait réaliser une saisie conservatoire sur notre compte bancaire.

le montant bloqué par l'huissier est supérieur à la dette

est-ce normal a t on un recours

en effet cela engendre un découvert donc des aggios etc.

le délai de notification de 8 est-ce jour ouvrés ou calendaire?

merci pour votre aide

cordialement,